

**Objet : Intérim des fonctions de directeur des affaires financières de l'UTC**

**La directrice de l'université de technologie de Compiègne,**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie,

Vu l'arrêté de madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18 novembre 2022, portant nomination de M<sup>me</sup> Claire Rossi aux fonctions de directrice de l'UTC à compter du 8 décembre 2022,

Vu la décision en date du 27 janvier 2023 portant délégation de signature de Madame Claire Rossi, directrice de l'UTC, à monsieur Philippe Musidlak, directeur des affaires financières de l'UTC,

Vu les statuts de l'établissement,

**DÉCIDE**

**Article 1 : Intérim des fonctions de directeur des affaires financières**

En l'absence de Philippe Musidlak, madame Patricia Boulay est désignée pour assurer l'intérim des fonctions de directeur des affaires financières de l'UTC.

**Article 2 : Prise d'effet de la présente décision**

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 18 décembre 2023 et prendront fin à la date de nomination du prochain directeur ou de la prochaine directrice des affaires financières de l'UTC.

Service des  
affaires générales

☎ 03-44-23-73-76

✉ [sagi@utc.fr](mailto:sagi@utc.fr)

La directrice de l'UTC,

Claire Rossi



*original :* service des affaires générales

*copies :* présidence  
rectorat

*diffusion :* générale  
rubrique « actes réglementaires »